

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ENCLEAN

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: 256/20/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0021306-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ENCLEAN
Decorus
OUT-CLEAN
Total Clean
DALEP ECO UC
Groenreiniger Xtra / Anti-Dépôts Verts Xtra
Bio GreenClean Forte
GreenClean Forte
Green Guard Forte

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Certis Belchim BV
	Adresse	Stadsplateau 16 3521 AZ Utrecht Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	256/20/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0021306-0000	
Date de l'autorisation	20/08/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	14/10/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	IRIS
Adresse du fabricant	1126 avenue du Moulinas, route de saint privat 30340 Salindres France
Emplacement des sites de fabrication	1126 avenue du Moulinas, route de saint privat 30340 Salindres France

Nom du fabricant	DIACHEM
Adresse du fabricant	Via Mozzanica, 9/11 24043 Caravaggio Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Mozzanica, 9/11 24043 Caravaggio Italie

Nom du fabricant	CHEMINOVA
Adresse du fabricant	Stader Elbstrasse 28 21683 Stade Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Stader Elbstrasse 28 21683 Stade Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	47 - Acide nonanoïque, acide pélargonique
Nom du fabricant	Nantong Shenyu Green Medicine CO, Ltd
Adresse du fabricant	D-E Block, 9th floor, 251, Ledu Road, songjiang District 201600 Shanghai Chine
Emplacement des sites de fabrication	Yangkou Chemical Industry Zoon, Rudong County, Jiangsu Province 201600 Shanghai Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide nonanoïque, acide pélargonique	Nonanoic acid	Substance active	112-05-0	203-931-2	53,97

2.2. Type de formulation

CE - Concentré émulsionnable

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Se laver soigneusement après manipulation.
 Porter .
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Algicide surfaces dures

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Effet curatif / algicide sur matériaux de construction, toutes les surfaces dures (poreuses et non poreuses) en espaces verts, sur tous types de toitures (sauf toits de chaume).

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Chlorophyta spp
 Nom commun: Algues vertes
 Stade de développement: -

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation
 Description détaillée:

Après dilution par pulvérisation directe sur les surfaces.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,0018 L produit/m²
 Dilution (%): 0
 Nombre et fréquence des applications:
 Dose(s) et fréquence(s) d'application Dose d'application : 0,0018 L produit/m²

Le produit doit être dilué dans de l'eau, avant l'application.

Le produit doit être dilué en mélangeant 1 partie de produit à 28 parties d'eau.

Surface (en m²) pouvant être traitée, après dilution dans de l'eau, pour chaque conditionnement :

Taille du conditionnement en litre Surfaces traitées en m² après dilution

0,125	69
0,2	111
0,25	139
0,4	222
0,5	278
0,8	444

1	556
3	1667
5	2778
10	5556
15	8333
20	11111
200	111111
640	355556
1000	555556

Jusqu'à 2 applications par an

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Non-professionnels:
Bouteilles en f-HDPE : 0,125L; 0,2L; 0,25L; 0,4L; 0,50L; 0,8 L; 1L

Professionnels:
Bouteilles en F-HDPE : 0,125L; 0,2L; 0,25L; 0,4L; 0,50L; 0,8 L; 1L

Bidons en F-HDPE : 3L; 5L; 10L; 15L; 20L

Fûts en F-HDPE : 200L; 640L

Cuves en F-HDPE : 1000L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La solution diluée doit être utilisée immédiatement.
- Appliquer ce produit uniquement avec un appareil manuel à basse pression (3 bar ou moins), de préférence en combinaison avec un écran de pulvérisation.
- Agiter pendant l'application.
- Ne pas traiter par temps de pluie ou sur des surfaces gelées.
- Ne pas nettoyer les surfaces après traitement.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Le produit ne doit pas être appliqué si un épisode de pluie est prévu le jour du traitement.
- Lors de l'application, protéger le sol et les plantes adjacents à la zone traitée afin d'éviter les émissions vers le sol et toute altération des fleurs et feuillages.
- Compte tenu de la classification du produit en tant qu'irritant oculaire, l'exposition faciale doit être limitée au maximum pendant la phase de mélange/chargement.
- Pour les professionnels, l'utilisation d'EPI et la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles sont requises:
 - o Une protection oculaire ;
 - o Une minimisation des éclaboussures;
 - o Une minimisation du nombre de personnes exposées.
- Pour les non professionnels :
 - o Minimiser les éclaboussures en déversant lentement le produit de la bouteille vers le pulvérisateur.
 - o Eviter le contact avec les yeux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison (Tél.: 8002-5500) ou appeler le 112.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison (Tél.: 8002-5500) ou appeler le 112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 2 ans.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans son emballage commercial.
- Tenir hors de portée des enfants.

6. Autres informations

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Pour les utilisateurs non professionnels, un bouchon doseur est fixé sur les bouteilles du produit.
- Les modalités de dilution du produit et les doses d'emploi du produit dilué, devront figurer sur l'étiquette.

